



2021 SG 64 : Accélération de la transition écologique à Paris – Communication sur la création de la Direction de la transition écologique et du climat (DTEC)

Dôme de chaleur au Canada, incendies géants en Californie, en Grèce ou en Turquie, inondations en Allemagne, en Belgique, en Chine ou à New York : l'été 2021 a été celui de toutes les catastrophes. Le 6^{ème} rapport du GIEC, dont la première partie a été rendue publique en août, ne laisse aucun doute sur le lien de cause à effet entre ces événements extrêmes et le changement climatique.

À Paris, les canicules, inondations et épisodes de sécheresse risquent d'y être plus fréquents à l'avenir, comme le documente l'étude récemment actualisée sur les vulnérabilités et les robustesses de la ville face au changement climatique et à la raréfaction des ressources.

Ville-hôte de la COP 21 en 2015 et berceau de l'accord décisif sur le climat obtenu sous présidence française, Paris agit depuis 20 ans pour lutter contre ce dérèglement systémique et ses conséquences.

La Ville de Paris réforme aujourd'hui son organisation pour donner une cohérence et une visibilité accrues à cette action en se dotant d'une **direction consacrée à la transition écologique et au climat**. Cette nouvelle direction a vocation à **réussir l'accélération de la transition écologique**, indispensable pour répondre au défi du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques. Avec la direction de la santé, également en cours de préfiguration, elle traduit la volonté de Paris de tirer les leçons de la crise sanitaire et de se mettre en capacité d'anticiper les chocs à venir.

La DTEC viendra confirmer le leadership de Paris sur l'environnement et le climat. Elle contribuera à doter la Ville d'une doctrine opérationnelle sur l'environnement, en assurant le lien entre les nombreuses stratégies adoptées par le Conseil de Paris et leur mise en œuvre.

Sa **dimension transversale** lui permettra de travailler étroitement avec les autres directions de la Ville, qui ont déjà engagé une transformation en profondeur de leur modèle. La nouvelle direction ne pourra pas réussir la transition sans elles. Elle sera créatrice de valeur ajoutée, en leur apportant des solutions et en intervenant sur les champs d'action émergents sur lesquels la Ville ne disposait pas encore d'équipes. Direction-ressource, pour les autres services de la Ville comme pour les Parisiens et les Parisiennes, elle trouvera naturellement sa place au sein du **pôle qualité de l'action publique** de l'administration. Elle relèvera des **8^{ème} commission** (environnement, climat et biodiversité, propreté) et **5^{ème} commission** (au titre de la Seine, résilience et perspectives Paris 2030) du Conseil de Paris.

Les équipes qui composeront la DTEC ont vocation à être au service de la Ville dans son ensemble. Venus de différents horizons de l'administration parisienne, notamment de l'Agence de l'écologie urbaine (AEU), pionnière en matière d'innovation environnementale, de la Délégation générale à la transition écologique et à la résilience (DGTER) et de la mission énergie du Secrétariat général, ils auront à cœur de transmettre et de faire partager l'expérience qu'ils ont acquise au service de la transformation de Paris en une métropole pilote dans la lutte contre les dérèglements climatiques

La DTEC travaillera avec l'ensemble des adjoints concernés par la transition socio-écologique, notamment l'adjoint en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et l'énergie, et l'adjointe chargée de la Seine, de la prospective Paris 2030 et de la résilience. Elle incarnera la **centralité du Plan climat, air, énergie** (PCAET) de la Ville de Paris, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en mars 2018. Transition écologique rimant aussi avec adaptation, partenariats avec les autres territoires, projection d'avenir pour tenir les objectifs aux échéances 2030 et 2050, elle intégrera également un pôle dédié aux questions de résiliences et de perspectives pour poursuivre la dynamique de la transformation de la capitale et lui permettre de faire face aux grands défis – écologiques, sociaux, démocratiques- du 21^è siècle.

Cette dimension holistique a inspiré une gouvernance originale, fondée sur 6 **pôles transversaux** plutôt que sur des sous-directions en silos :

- Le **pôle climat** occupera une place centrale dans la DTEC avec pour mission de coordonner les actions de la Ville afin de lui permettre d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 fixé par le PCAET. Les équipes mobilisées sur le **volet adaptation** seront étoffées pour accélérer la réponse de Paris au changement climatique. L'équipe dédiée à la **finance verte** incubera de nouveaux projets tels que la coopérative carbone. Elle mobilisera des financements nouveaux au service de la transition écologique. Le pôle climat contribuera enfin à la diplomatie climatique de la Ville de Paris et à la territorialisation du Plan climat, et assurera le lien entre la Ville et l'Association parisienne du climat (APC).

- Le pôle **résilience, recherche et prospective** jouera un rôle de tête chercheuse au service de la DTEC et de la Ville sur les enjeux de la transition socio-écologique, à travers une approche systémique. Il assurera l'interface avec le Groupe de recherche régional sur le climat (**GREC**), accompagnera des jeunes chercheurs en contrat CIFRE et contribuera aux programmes **de l'Académie du climat** et des Volontaires de Paris.

- Le **pôle énergie** aura pour missions de coordonner les actions engagées par Paris afin de réduire sa consommation énergétique, de déployer une stratégie en faveur de la montée en puissance des énergies renouvelables, de lutter contre la précarité énergétique et d'assurer un meilleur pilotage des données. Il

contribuera à la stratégie de renégociation des concessions d'énergie de la Ville, levier majeur pour la réussite du Plan climat, et à la préfiguration d'Énergies de Paris. Le pôle énergie travaillera également à une meilleure insertion de la Ville dans les réseaux de collectivités sur l'énergie.

- Le **pôle qualité de l'environnement** devra incarner les ambitions fortes de la mandature en matière de qualité de l'air, d'amélioration de l'environnement sonore et de lutte contre toutes les pollutions (sols, ondes, lumière...). Il travaillera en lien étroit avec le Service parisien de santé environnementale sur les enjeux de santé publique mis en évidence par la crise sanitaire, ainsi qu'avec les organismes AirParif et BruitParif.

- Le **pôle développement durable, coordination des expertises environnementales et évaluation des projets** animera le réseau développement durable de la Ville et développera une fonction d'expertise et d'évaluation des projets au regard des critères du climat et de la biodiversité. Il contribuera également, en appui à la Direction de l'Urbanisme et du Secrétariat Général, à la conception du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique. Il sera garant de la cohérence du document d'urbanisme avec l'ensemble des politiques de la ville portant sur la transition écologique.

- Le **pôle eau, Seine et sortie du plastique à usage unique** contribuera à piloter la politique de l'eau dans la Ville, s'agissant notamment de l'avenir du réseau d'eau non potable, et fournira un support à la nouvelle délégation à la Seine au sein de l'exécutif à travers une Mission Seine, chargée de l'évolution du site de la Seine dans Paris, de l'action environnementale et des relations avec les partenaires de la Ville (communauté portuaire, HAROPA, SIIAP, EPTB Seine-Grands-Lacs, VNF, Agence Seine-Normandie, axe Seine). Il portera notamment la stratégie de sortie du plastique à usage unique en 2024 et la Charte des événements éco-responsables. Le pôle participera enfin à la tutelle sur **Eau de Paris**, à la fois établissement public et opérateur de la transition écologique.